



ENTRETIEN AVEC M. LOUIS SCHWEITZER,
COMMISSAIRE GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

LE PIA 3 FERA LA PLACE LA PLUS LARGE À LA RECHERCHE

Les 10 milliards d'euros annoncés par le Président de la République pour le troisième Programme d'Investissements d'Avenir, parmi plusieurs objectifs, contribueront à soutenir la recherche. Cela, avec une approche transversale. Précisions de M. Louis SCHWEITZER, Commissaire général à l'investissement.

Où en sommes-nous de la mise en oeuvre des deux premiers Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) ?

A ce jour, 37,8 milliards d'euros ont été engagés, c'est-à-dire décidés par le Premier Ministre, 32 milliards d'euros contractualisés et 14,4 milliards d'euros décaissés. Je pense que nous aurons engagé, comme nous l'avons prévu, la quasi-totalité de nos crédits à la mi-2017. Nous continuons à réduire nos délais d'instruction et à simplifier nos modalités d'attribution pour élargir le cercle de nos candidats. Le délai moyen entre le dépôt d'un projet et la décision d'engagement est tombé à trois mois.

Quelles ont été leurs orientations majeures en matière d'enseignement et de recherche ?

Le PIA 3 fera la place la plus large à l'enseignement, à la recherche et à la valorisation de la recherche, auxquels seront consacrés 5,9 milliards d'euros sur 10, et sur l'utilisation pour l'enseignement supérieur de dotations décennales — des versements réguliers sur 10 ans —, en remplacement des dotations non consommables, inefficaces dans un contexte de taux d'intérêt très bas.

Ce troisième Programme consacrera aussi 4 milliards d'euros aux investissements en fonds propres : il s'agit de valoriser économiquement l'effort exceptionnel consenti pour la recherche et l'innovation dans les deux précédents Programmes, et de mieux partager les risques et les chances des projets avec les entreprises.

Comment analyser leur impact en matière de valorisation industrielle de la recherche ?

Les PIA successifs ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer le transfert de technologies en direction des acteurs économiques, notamment les industriels, afin qu'ils soient en mesure de créer davantage de valeur économique et de développer l'emploi. Ce n'est, bien évidemment, pas la seule finalité de la valorisation de la recherche, priorité renforcée dans le PIA 3. Au-delà des dépôts de brevets et autres titres de propriété intellectuelle, la recherche doit faire émerger des start-up, consolider des PME, des ETI, collaborer avec les grands groupes, élargir son impact à la recherche non technologique, offrir des avantages compétitifs et anticiper sur les normes, la réglementation, les standards, intégrer les questions d'acceptabilité sociale et sociétale des inventions et s'appuyer sur des démonstrateurs et des territoires qui placent l'appropriation des innovations au coeur de leurs ambitions.

Au final, le PIA 3 développera un nombre limité de nouveaux écosystèmes d'innovation ; surtout, il renforcera les plus prometteurs et performants mis en oeuvre par les PIA précédents.

Quelles sont les spécificités du 3ème PIA ?

Les 10 milliards d'euros annoncés par le Président de la République pour le troisième Programme d'Investissements d'Avenir amplifient l'ambition initiale et répondent à trois priorités : soutenir les progrès de l'enseignement et la recherche, valoriser la recherche et accélérer la modernisation des entreprises.

Il sera voté avant la fin de l'année, soit en loi de finances pour 2017, soit en loi de finances rectificative pour 2016.

Sur le fond, ses priorités doivent demeurer celles des

PIA 1 et 2. Une part essentielle sera consacrée à l'enseignement et à la recherche, ainsi qu'à la valorisation de la recherche. Le numérique et la transition écologique seront des priorités transversales qui concerneront tous les secteurs. Nous voulons également renforcer l'action du PIA en faveur des secteurs où la France a des atouts d'excellence, tels que les industries agroalimentaires ou le tourisme.



où qu'elles soient, sans a priori sectoriel. De ce fait, le PIA 3 pourra financer certains secteurs déjà bénéficiaires des deux premiers Programmes, et dont le renforcement du soutien semble pertinent ; il pourra également venir soutenir d'autres secteurs, peu financés jusqu'à présent, comme la sécurité, l'agroalimentaire et le tourisme.

La transversalité signifie donc la garantie d'investissements publics diversifiés avec une trajectoire cohérente pour augmenter le potentiel de croissance de la France.

Pourquoi avoir fait le choix de la transversalité ?

Les deux premiers PIA avaient vocation à couvrir le champ entier de l'économie française, tout en répondant à 4 grands défis de la croissance : l'enseignement et la recherche, le financement des entreprises, le développement durable et le numérique. Leurs financements ont fait émerger et ont structuré des écosystèmes et des secteurs : soutien des universités et des laboratoires les plus prometteurs pour les conduire vers un changement d'échelle ; montée en puissance du marché du capital investissement grâce aux actions en faveur du financement des entreprises aux stades de l'amorçage et du développement ; stimulation de l'innovation par la logique du financement par concours, etc.

Le PIA 3, qui représente en volume le cinquième des deux premiers réunis (soit 10 milliards d'euros contre 47 milliards), devrait se concentrer sur les dynamiques les plus structurantes : la transition numérique et le développement durable.

Sa structure 3 tend à capter et soutenir ces dynamiques

A l'aune de quels indicateurs convient-il de juger l'efficacité des financements attribués, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, en matière de recherche ?

Pour la recherche, comme pour l'ensemble du PIA, les indicateurs clés déclinent les grands principes à l'origine de la sélection des lauréats : l'excellence des projets qui doivent soutenir la comparaison internationale, la qualité de la gouvernance, la capacité des acteurs à coopérer, qui prend souvent la forme d'affectio societatis, le co-investissement, l'effet de levier du financement public et le partage du risque d'investisseur, les retours sur investissement qui peuvent prendre une forme financière, mais aussi celle d'une plus grande rationalisation, d'organisation plus efficiente, de réduction des coûts, sans oublier l'exigence de transparence, de traçabilité, d'être en mesure de rendre des comptes. ■



L'équipe du Commissariat Général à l'Investissement